

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
M. Jolivet, Mme Le Hénanff, Mme Poussier-Winsback et M. Roseren

ARTICLE PREMIER

Supprimer l’alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’examen triennal des conditions d’occupation des logements locatifs sociaux est aujourd’hui limité aux zones géographiques présentant un déséquilibre entre l’offre et la demande de logements.

La proposition de loi vise à l’élargir à la totalité du territoire national.

Le dispositif d’examen triennal des conditions d’occupation demande aux organismes un investissement fort. Par essence, la mobilité résidentielle répond à moins d’enjeux dans les zones détendues.